



Gendarmerie de Bourgogne Franche Comté
Direction de l'Administration Générale et des Finances / Bureau de la Commande Publique
Espace Riberpray – Place du Pontiffroy
B.P. 51064 – 57036 METZ CEDEX 01

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Création d'un vestiaire AGIGN

Lot 5 : PLOMBERIE

marché PASSÉ SELON LA PROCÉDURE Adaptée
et établi en application du Code de la commande publique

Le présent CCTP comprend 10 pages numérotées de 1 à 10

SOMMAIRE

OBJET DU MARCHÉ.....	3
1 Désignation de la prestation.....	3
MODALITÉS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ.....	3
1.1 Dispositions générales.....	3
1.2 Réglementation.....	3
1.3 Planning et délais d'exécution des prestations.....	4
Renseignements et documentations à fournir.....	4
1.4 Pendant la période de préparation.....	4
1.5 Pendant l'exécution.....	4
1.6 Avant la réception.....	5
RÉCEPTION PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE.....	5
DESCRIPTIF TECHNIQUE DES PRESTATIONS DEMANDÉES.....	5
DÉFINITION DES PRESTATIONS.....	6
LOCALISATION.....	6
LIMITES DES PRESTATIONS.....	7
PLANS D'EXECUTION- NOTES DE CALCUL.....	7
ETAT DES LIEUX ET CONNAISSANCE DU TERRAIN.....	7
Obligations et frais divers.....	7
1.1 Mesures d'organisation générale du chantier.....	7
1.2 Protections collectives – Sécurité du chantier.....	8
Tranche ferme.....	8
2 Préparation du chantier	8
3 Branchement sur le réseau d'eau existant.....	8
4 Pose d'un robinet.....	9
5 Lavabo collectif inox – 1 poste.....	9
6 Pose des réseaux.....	10
7 Nettoyage et réception.....	10

1 Désignation de la prestation

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de plomberie dans le cadre de la création d'une zone vestiaire en module préfabriqué d'une surface de 160 m² au profit d'une unité spéciale de la gendarmerie sis a Dijon.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les exigences techniques propres au Lot 5 – Plomberie. Il précise les obligations du titulaire en matière de fourniture, de pose et de mise en service des installations sanitaires et de plomberie.

Les opérateurs économiques consultés se doivent de signaler à l'administration toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté décelée dans le dossier technique, eu égard à leur connaissance spécifique des normes et réglementations. Le titulaire du marché devra vérifier la compatibilité de sa solution avec les contraintes du programme, du site et des réglementations applicables, notamment celles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la qualité de l'eau.

MODALITÉS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

1.1 Dispositions générales

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais. L'entreprise est censée par le fait de sa soumission, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement des travaux, des conditions générales et locales et avoir une connaissance complète des sujétions consécutives à l'exécution des travaux envisagés.

1.2 Réglementation

Les prestations seront réalisées conformément aux textes suivants, dans leur version la plus récente à la date de notification :

DTU 60.1 – Plomberie sanitaire pour bâtiments à usage d'habitation (canalisations EF et EC) ;
DTU 60.11 – Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire (évacuations EU) ;
NF EN 14688 – Appareils sanitaires (lavabos) ;
NF EN 13828 – Robinets d'arrêt pour installations intérieures ;
NF EN 1329-1 – Systèmes de canalisations en plastique pour évacuations (EU) ;

1.3 Planning et délais d'exécution des prestations

Le planning d'exécution des prestations sera arrêté définitivement lors de la première réunion de chantier qui aura lieu sur site après la notification du marché au titulaire.

Planning prévisionnel d'exécution des travaux :

Lot	Désignation	Durée prévisionnelle	Contrainte de séquence
Lot 1	Maçonnerie	2 semaines	Préalable à tous les autres lots
Lot 2	Modulaire	4 à 6 semaines	
Lot 3	Serrurerie	3 semaines	
Lot 4	Électricité	4 semaines	
Lot 5	Plomberie	1 semaines	

Renseignements et documentations à fournir

1.4 Pendant la période de préparation

L'entrepreneur devra indiquer toutes les contraintes imposées pour le bon fonctionnement de ses installations, dès l'ouverture du chantier.

Il soumettra à l'accord du Maître d'ouvrage :

- Plan d'installation de chantier avec localisation des zones de stockage et accès ;
- Planning détaillé avec jalons inter-lots ;
- Schéma de principe des réseaux EF, EC et EU (plan isométrique ou schéma de distribution) ;
- Note de calcul des débits et des diamètres selon DTU 60.11 ;
- Fiches techniques des matériaux et équipements proposés (tubes, robinetterie, lavabo) ;
- Identification des points de raccordement existants (eau et évacuation) à confirmer lors de la visite.

Nota : Tous les quantitatifs qui sont donnés dans l'ensemble des documents du présent CCTP ont une valeur indicative et il appartient à chaque entrepreneur de les valider pour établir son dossier de soumission.

1.5 Pendant l'exécution

Toutes les questions techniques particulières devront être soumises à l'approbation d'un représentant du maître d'ouvrage dont les coordonnées seront transmises à la société

titulaire lors de la notification.

1.6 Avant la réception

Le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) du lot plomberie sera remis au moins 5 jours ouvrés avant la réception, sous deux formats :

- 2 exemplaires papier reliés ;
- 1 exemplaire numérique : fiches techniques des équipements mis en œuvre.

Le DOE comprend obligatoirement : plans de récolement des réseaux EF/EC/EU, PV d'essais d'étanchéité, PV de mise en pression, attestations de conformité des matériaux, fiches de maintenance des équipements.

RÉCEPTION PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Les opérations de réception seront réalisées conformément à l'article 41 du CCAG – Travaux approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Toute prise de possession des ouvrages par le maître d'ouvrage doit être précédée de leur réception. Le titulaire avise par tout moyen le maître d'ouvrage de la date de fin des opérations.

Ce dernier, après avoir convoqué le titulaire, procède aux opérations préalables à la réception des ouvrages dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de l'avis de fin des opérations.

À l'achèvement de la totalité des ouvrages prévus, il sera procédé au recollement contradictoire des matériaux pour vérifier que la fourniture est bien conforme aux spécifications du présent CCTP, aux propositions remises par l'entrepreneur, aux règlements et aux règles de l'art.

Si les conditions sont remplies et après avoir effectué une inspection de fin d'opérations, les installations seront réputées conformes et de ce fait elles seront remises au maître d'ouvrage.

La réception, qui prend effet à la date fixée pour l'achèvement des opérations, est alors matérialisée par la rédaction d'un procès verbal, cosigné par le maître d'ouvrage et le titulaire. En cas d'absence de l'entrepreneur à ces opérations, il en est fait mention au-dit procès verbal qui lui est notifié.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES PRESTATIONS DEMANDÉES

L'ensemble des prestations seront réalisées au profit d'une unité spéciale de la gendarmerie nationale sis à la caserne Deflandre.

Les entrepreneurs devront vérifier sous leur entière responsabilité les documents, plans et renseignements divers qui leur seront communiqués. Ils devront prendre connaissance de l'ensemble du dossier tous corps d'état. Ils ne pourront pas invoquer l'ignorance de ce dossier.

IMPORTANT : La visite du site est **OBLIGATOIRE** pour tous les candidats. Les visites peuvent être réalisées du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

L'attestation de visite, signée par le représentant de la MOA présent sur site, devra être

annexée à l'offre. Contacts : **MDL WILDANE 07.88.52.14.83 / Mme LACHOT 06.01.26.34.90.**

La visite porte notamment sur : la vérification de la planéité et de la portance de la dalle existante, les accès pour engins de levage, les contraintes de circulation en zone occupée, les réseaux existants, les possibilités de stockage temporaire de matériaux.

L'entrepreneur est réputé, du seul fait de sa soumission, avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions locales d'exécution. Aucun supplément de prix ni prolongation de délai ne pourra être demandé au titre d'une difficulté raisonnablement prévisible.

DÉFINITION DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent principalement :

- Les études et dessins d'exécution nécessaires à la réalisation de ses ouvrages;
- La fourniture de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux
- Les moyens d'accès, d'approvisionnement, manutention, de levage et d'exécution
- Les travaux préparatoires
- La fourniture et la pose des matériaux, produits et équipements décrits dans l'article 10 du présent CCTP (l'ensemble des prestations sont comprises en fourniture et pose, tout élément utile mais non décrit sera pris en compte par le titulaire)
- Les mises en jeu, réglages et ajustages des matériaux, produits et équipements
- Les travaux divers de parfait achèvement
- Le nettoyage complet en fin d'intervention
- L'évacuation des matériaux, matériels à la fin de chaque journée et en fin d'intervention
- Aucune demande de prestation supplémentaire ne pourra être demandée à la gendarmerie, les prestations s'entendent « tout compris » ;
- La fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) en 3 exemplaires et les caractéristiques techniques des matériaux et matériels mis en œuvre.

Remarques : la nature et la situation de certains locaux imposent une certaine discrétion et une rapidité d'exécution ;

- Les prestations seront réalisées **avec soin** ;
- La réalisation sera conforme à toute normalisation non citée actuellement en vigueur ;

Aucun stockage ne sera prévu dans les alvéoles. Les matériels et matériaux issus de la dépose seront évacués au fur et à mesure.

LOCALISATION

Adresse :	30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON
Bâtiment 1 :	Garage existant
Bâtiment 2 :	Bâtiment modulaire neuf construit par le lot 2
Surface modulaire :	160 m2: surface en m ² du bâtiment modulaire
Hauteur sous plafond modulaire :	2,50 m

LIMITES DES PRESTATIONS

Les prestations du présent lot comprennent notamment :

- Les études, schémas et plans d'exécution des réseaux EF, EC et EU ;
- La fourniture de tous les matériaux, équipements et accessoires nécessaires ;
- Les travaux de préparation : identification des raccordements existants, balisage, protection de la zone ;
- La réalisation du branchement sur le réseau d'eau existant ;
- Le tirage des canalisations EF et EC depuis le piquage jusqu'aux points d'usage ;
- La fourniture, la pose et le raccordement du lavabo collectif inox ;
- La fourniture et la pose du robinet d'arrêt général ;
- La création du réseau EU depuis les appareils jusqu'au collecteur existant ;
- La réalisation de tous les essais d'étanchéité et de mise en service ;
- Le nettoyage complet et l'évacuation des déchets en déchetterie agréée avec BSD ;
- La fourniture du DOE en exemplaires papier + 1 numérique.

PLANS D'EXECUTION- NOTES DE CALCUL

Les études de fabrication, d'exécution et calculs sont à la charge de l'entreprise qui devra obtenir l'approbation du Maître d'ouvrage.

ETAT DES LIEUX ET CONNAISSANCE DU TERRAIN

- L'entrepreneur ayant été à même de réunir tous les renseignements nécessaires à l'appréciation des difficultés d'exécution imposées par la nature du sol superficiel, des taux de travail admis, ainsi que les servitudes résultant de la disposition des lieux, aucune difficulté raisonnablement prévisible dans l'exécution des ouvrages définis au devis descriptif ou aux plans du D.C.E. ne donnera droit à une indemnité ou à une plus-value.

Aucune modification du prix global et forfaitaire ne sera admise pour quelque raison que ce soit après signature du marché global et forfaitaire.

Obligations et frais divers

1.1 Mesures d'organisation générale du chantier

L'entrepreneur du présent lot devra les prestations prévues et définies dans le P.G.C.S.P.S et le C.C.A.P.

1.2 Protections collectives – Sécurité du chantier

Les travaux se déroulant dans une enceinte militaire occupée, des mesures de sécurité renforcées sont requises. Chaque titulaire est responsable de l'installation, de la maintenance et de l'enlèvement des protections collectives propres à ses travaux.

Le coordonnateur S.P.S. est investi d'une mission de niveau 3. Le P.G.C.S.P.S., établi par le coordonnateur S.P.S., est communiqué au titulaire préalablement au démarrage des travaux. Toute modification des dispositions de sécurité doit être soumise à son visa préalable.

- Balisage des zones d'intervention par rubalise et barrières rigides ;
- Signalisation temporaire des circulations piétonnes déviées ;
- Protection des ouvrages existants contre les chocs et projections ;
- Port des EPI obligatoire dans l'ensemble de l'enceinte.

Tranche ferme

2 Préparation du chantier

- Sont à la charge du présent lot :
- L'identification des points de raccordement existants (eau EF, collecteur EU) avec mesure de la pression disponible ;
- La détermination des conditions d'accès et de stockage au sein des alvéoles ;
- La mise en place des moyens d'accès et d'évacuation des déchets ;
- La protection et le balisage de la zone d'intervention ;
- La participation aux réunions de préparation et de coordination inter-lots ;

3 Branchement sur le réseau d'eau existant

Le titulaire réalise le branchement sur le réseau d'eau existant, comprenant :

- Le titulaire réalise le branchement sur le réseau d'eau existant, comprenant :
- La réalisation de la prise en charge sur le réseau existant, y compris toutes sujétions d'adaptation et de mise en conformité ;
- Le tirage de la canalisation principale depuis le point de piquage jusqu'au point d'usage ;
- La réalisation de tous les percements nécessaires ;

- Les rebouchages et réfections après passage des canalisations

Le titulaire devra réaliser les réseaux d'alimentation en eau froide (EF) depuis le vestiaire existant. De plus toute tuyauterie devra être isolé avec finition coque métallique anti gel (les garages ne sont pas chauffés).

Le dimensionnement de l'alimentation générale sera à la charge du titulaire, sur la base des besoins de l'installation. Les diamètres des alimentations des lavabos seront également définis par le titulaire.

Les réseaux seront posés en apparent et fixés au moyen de supports et colliers adaptés, garantissant leur maintien et leur accessibilité pour l'exploitation et la maintenance.

Un essai d'étanchéité des réseaux sera réalisé

4 Pose d'un robinet

Le titulaire fournit, pose et raccorde un robinet d'arrêt 1/4 de tour, à manette droite, positionné de manière accessible (à proximité du lavabo) pour l'exploitation.

5 Lavabo collectif inox – 1 poste

Le titulaire devra fournir et poser un lavabo collectif mural en acier inoxydable, de type auge. La robinetterie sera constituée d'un mitigeur permettant un réglage sécurisé et constant de la température.

Les dimensions indicatives de l'ouvrage seront de l'ordre de 1 200 mm de longueur pour 400 mm de profondeur, avec une hauteur de plan de vasque d'environ 400 mm.

Le titulaire pourra proposer un modèle s'en approchant, qui devra être soumis à la validation du maître d'ouvrage (MOA) avant pose.

L'évacuation sera assurée par un siphon démontable, permettant un entretien et une maintenance aisés.

La fixation murale sera adaptée à la nature du support (béton ou maçonnerie).

L'ensemble de la fourniture fera l'objet d'une garantie fabricant couvrant les pièces et la main-d'œuvre.

Le titulaire prévoit également la fourniture et la pose d'un ballon d'eau chaude sanitaire (ECS), dimensionné pour un usage courant. Il assurera la pose ainsi que le raccordement au circuit électrique, avec l'ensemble des dispositifs de sécurité requis.

Réseau d'évacuation des eaux usées (EU)

Le titulaire devra réaliser le réseau d'évacuation des eaux usées (EU) en PVC.

Les évacuations du lavabo sera réalisé en diamètre en DN 40 minimum jusqu'au

raccordement sur le réseau existant.

Le raccordement au réseau existant comprendra l'identification préalable du collecteur existant.

6 Pose des réseaux

Le réseau sera posé en apparent de préférence, afin de faciliter l'accès pour la maintenance.

7 Nettoyage et réception

En fin de travaux, le titulaire réalise le nettoyage complet de sa zone d'intervention, comprenant :

- Dépoussiérage et nettoyage des surfaces, équipements et appareils sanitaires installés ;
- Élimination et évacuation de tous les déchets et résidus vers une déchetterie agréée, avec bordereaux de suivi des déchets ;
- Remise en état des zones de circulation et espaces de travail ;
- Vérification finale de la propreté des appareils sanitaires avant réception.

En cas de manquement, la MOA fera intervenir une entreprise extérieure. Le montant sera intégralement déduit du solde du marché du titulaire défaillant.

